

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL GENERAL  
du 23 avril 2024 à 19h30 à Rosé**

**Présidence:** Peter Gamboni

**Vice-Présidence :** Lauriane Sciboz

**Présents :** Ana Barreto, Mathieu Bourgeois, François Bouverat, Thierry Caron, Philippe Cerf, André-Claude Cotting, Myriam Guillet, Sandrine Haymoz, Chantal Hayoz, Jean-Philippe Holzer, Baptiste Jordan, Maxime Künzli, Benoît Macherel, Corinne Margalhan-Ferrat, Joël Martin, Gaëtan Mettraux, René Mettraux, Nathalie Pezzano, Alain Pirlet, Isabelle Python, Léa Renevey, Laurent Vienne, Julien Vipret, André von der Weid, Géraldine von der Weid, Dylan Yerly.

**Excusées:** Laurence Ecoffey et Nadia Jemmely

**Conseil communal:** Michel Moret, Syndic, Eliane Dévaud-Sciboz, Vice-Syndique, Marius Achermann, Christian Hofmann, Alexandra Lovey, Jean-Marc Meyer et Robin Schwab, Conseillers communaux

M. Peter Gamboni, Président, ouvre la 25ème séance du Conseil général en saluant les membres du Conseil communal, du Conseil général, le public et les représentants de la presse ainsi que Madame Nicole Maillard, administratrice, qui assure le secrétariat du Conseil général.

M. le Président poursuit avec la partie officielle. Cette séance a été valablement convoquée par un courrier individuel du 27 mars 2024 ainsi que par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 5 avril 2024.

M. le Président rappelle que les débats sont enregistrés comme le permet le règlement d'exécution de la loi sur les communes ainsi que notre règlement du Conseil général. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les intervenants sont priés de s'annoncer, de décliner systématiquement leur identité et d'utiliser les micros mis à leur disposition. Il rappelle que les Conseillers généraux personnellement concernés par un objet ont l'obligation de se récuser selon l'article 34 de notre règlement du Conseil général.

La parole est transmise à Mme Maillard pour l'appel nominal ; le résultat est le suivant :

Membres présents : 28

membres excusés : 2

membres absents : 0

majorité absolue : 15

L'assemblée valablement convoquée dans les délais légaux est apte à délibérer et à prendre des décisions.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le tractanda est accepté et l'assemblée peut délibérer.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023

Il est rappelé que le procès-verbal est à disposition sur le site Internet de la commune ainsi qu'au bureau communal dès sa rédaction, mais au plus tard dans les vingt jours qui suivent la séance.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 ne suscitant pas de remarque, il est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

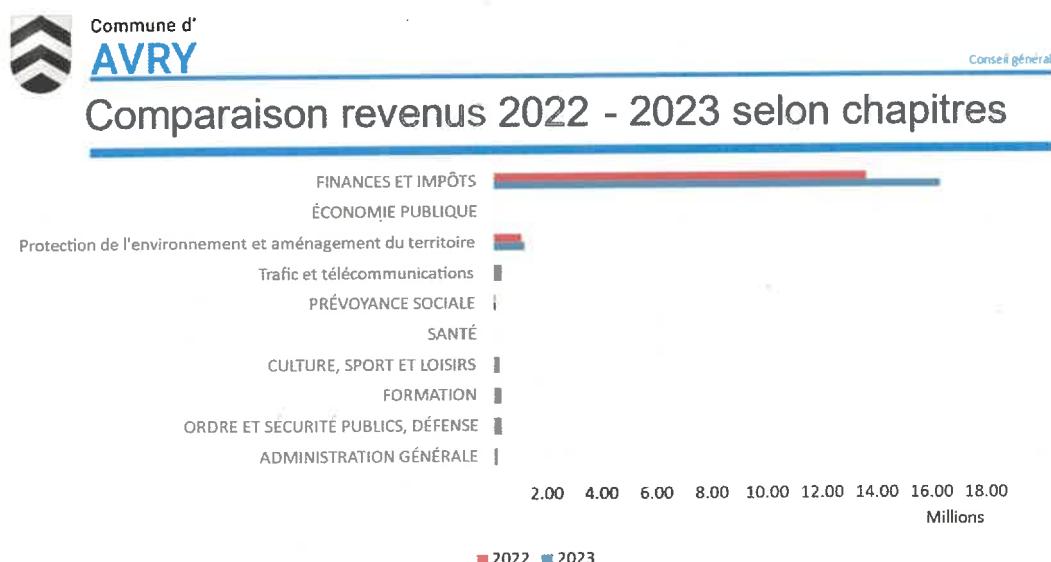
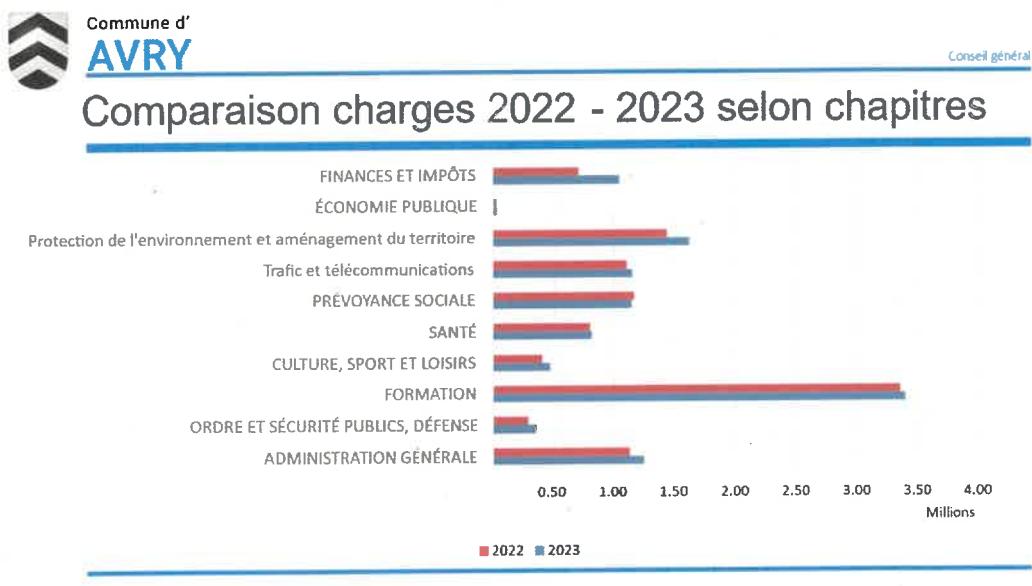
## 2. Comptes 2023

### a. Présentation générale des comptes de résultat et d'investissements 2023

La parole est transmise à M. Jean-Marc Meyer pour la présentation des comptes.

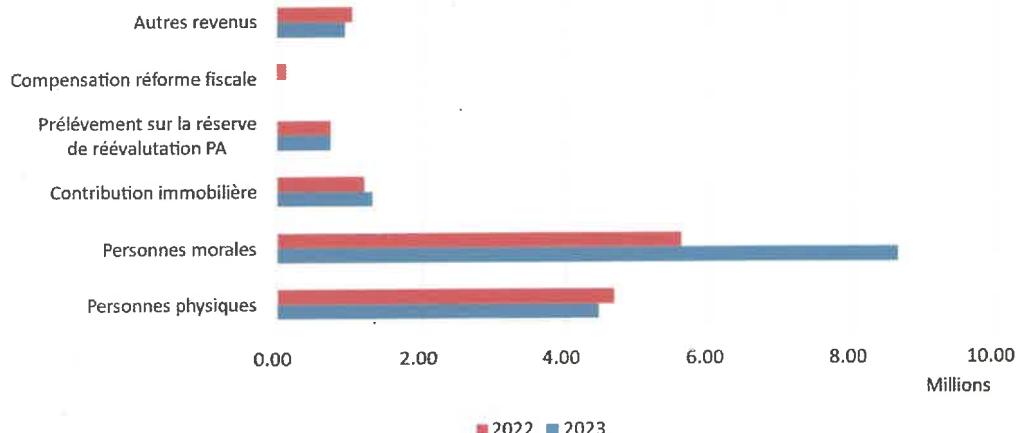
Les comptes de résultat bouclent avec un bénéfice de CHF 7'446'506.10 sachant que le budget prévoyait un bénéfice de CHF 912'392.-.

Les tableaux suivants sont commentés :





## Comparaison revenus 2022- 2023 finances et impôts



7

M. Meyer rappelle que le patrimoine administratif a été réévalué selon les normes MCH2. La réserve créée au 1er janvier 2021 (hors réserves des chapitres environnementaux telles que l'eau, l'épuration et les déchets) est à amortir sur 10 ans. Le budget 2023 était encore empreint de MCH1 ce qui explique cette différence. Certains postes de charges et de produits 2023 présentent des différences par rapport au budget.

M. Meyer poursuit en commentant les slides suivantes :



## Présentation du résultat à trois niveaux

|  | Comptes 2023   | Budgets 2023  | Comptes 2022   |  |
|--|----------------|---------------|----------------|--|
| <b>Charges d'exploitation</b>                                |                |               |                |  |
| 30 Charges de personnel                                      | 1 857 994.20   | 1 838 105.00  | 1 792 691.35   |  |
| 31 Charges de biens et services et autres charges            | 2 023 973.41   | 2 236 140.00  | 1 751 209.19   |  |
| 33 Amortissements du patrimoine administratif                | 993 098.10     | 1 082 669.00  | 1 000 116.00   |  |
| 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux           | 190 095.50     | 0.00          | 281 365.64     |  |
| 36 Charges de transferts                                     | 5 841 742.76   | 5 928 954.00  | 5 211 587.99   |  |
| 37 Subventions à redistribuer                                | 0.00           | 0.00          | 0.00           |  |
| <b>Revenus d'exploitation</b>                                |                |               |                |  |
| 40 Revenus fiscaux   | -15 124 228.20 | -9 251 600.00 | -12 307 448.35 |  |
| 41 Revenus réguliers et de concessions                       | 0.00           | 0.00          | 0.00           |  |
| 42 Taxes   | -1 531 179.53  | -1 376 740.00 | -1 552 673.03  |  |
| 43 Revenus divers  | 0.00           | 0.00          | 0.00           |  |
| 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux       | -352 235.90    | -76 068.00    | -38 719.00     |  |
| 46 Revenus de transferts                                     | -579 370.30    | -601 823.00   | -753 261.40    |  |
| 47 Subventions à redistribuer                                | 0.00           | 0.00          | 0.00           |  |
| <b>Résultat provenant des activités d'exploitation [REX]</b> | -6 680 109.96  | -220 363.00   | -4 615 131.61  |  |
| 34 Charges financières                                       | 165 035.11     | 188 101.00    | 163 519.35     |  |
| 44 Revenus financiers  | -192 981.25    | -141 680.00   | -263 223.99    |  |
| <b>Résultat provenant des financements [RFI]</b>             | -27 946.14     | 46 421.00     | -99 704.64     |  |
| <b>Résultat opérationnel [ROP = REX + RFI]</b>               | -6 708 056.10  | -173 942.00   | -4 714 836.25  |  |

9

## Présentation du résultat à trois niveaux

### 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> niveaux

|   | Comptes 2023  | Budgets 2023 | Comptes 2022  |
|---|---------------|--------------|---------------|
| 38 Charges extraordinaires                          | 0.00          | 0.00         | 140.00        |
| 48 Revenus extraordinaires                          | -738 450.00   | -738 450.00  | -738 450.00   |
| Résultat extraordinaire [REO]                       | -738 450.00   | -738 450.00  | -738 310.00   |
| Résultat total du compte de résultats [= ROP + REO] | -7 446 506.10 | -912 392.00  | -5 453 146.25 |

10

## Comptes d'investissements 2023

- Dépenses d'investissements totales CHF 2'225'766.06
- Recettes d'investissements totales CHF 234'568.55
- Investissements nets CHF 1'991'197.51

Le budget voté prévoyait des investissements nets de CHF 4'574'572.00

11

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2023 sont de CHF 1'392'877.55 pour 7 positions.

Le flux de trésorerie se présente comme suit :

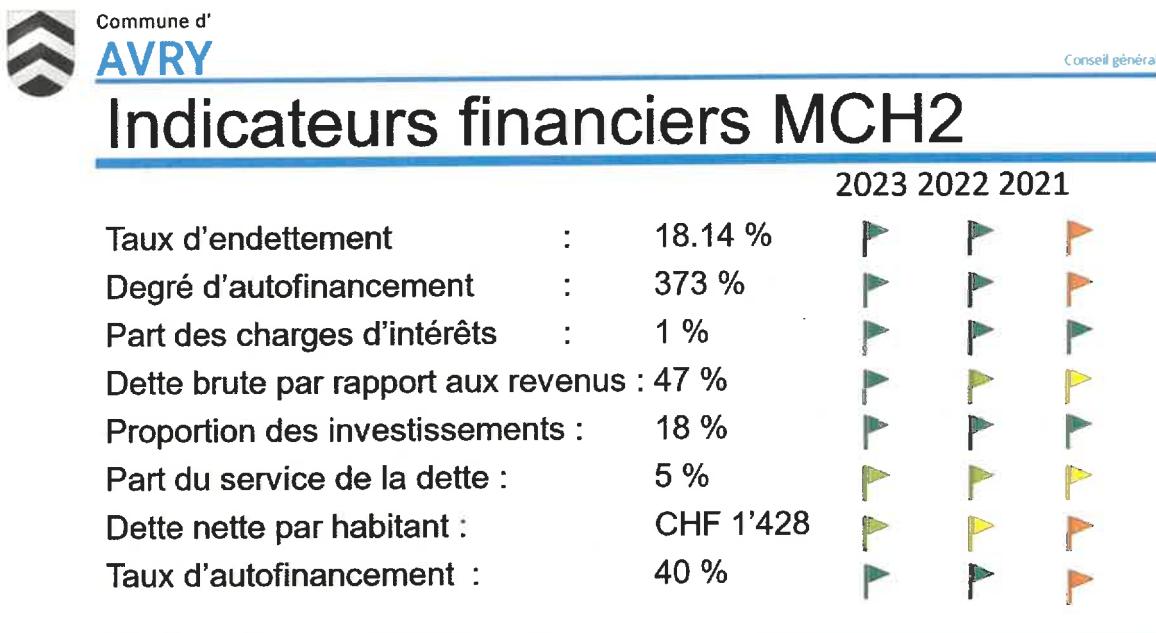
## Flux de Trésorerie

| Libellé   | Montant du flux<br>2023 | Montant du flux<br>2022 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Résultat total du compte de résultats   | 7 446 506.10            | 5 453 146.25            |
| Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle [FTO]   | 6 282 933.52            | 4 647 444.56            |
| Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissements dans le patrimoine administratif [FTI]                         | -1 991 197.51           | -2 114 565.05           |
| Flux de trésorerie provenant de l'activité de placements dans le patrimoine financier [FTP]                                 | 7 000.00                | 0.00                    |
| Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissements et de placements [FTI+P]                                       | -1 984 197.51           | -2 114 565.05           |
| Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]   | -4 285 000.00           | -2 785 000.00           |
| <b>Variation des liquidités et placements à court terme (compte 100) entre le 1.1 et le 31.12 = [FTO] + [FTI+P] + [FTF]</b> | <b>13 736.01</b>        | <b>-252 120.50</b>      |

13

Le total des liquidités se monte à CHF 1'871'312'78 et le total des emprunts à CHF 6'935'000.- L'état du capital propre est de CHF 27'518'213.04 et le capital propre non affecté de CHF 18'212'924.52.

M. Meyer fait remarquer que les indicateurs financiers se sont beaucoup améliorés depuis 2022.



16

M. Meyer rappelle les références concernant la limitation de l'endettement :

- **Loi sur les finances communales (LFCo)**  
Le Conseil d'Etat fixe les règles de limitation à l'aide d'indicateurs financiers.
- **Ordonnance sur les finances communales (OFCo)**  
• Lorsque le **taux d'endettement net dépasse 200%**, le degré d'autofinancement moyen des cinq dernières années doit atteindre au minimum 80 %.
- A défaut, des mesures doivent être prises afin que ces valeurs soient respectées dans un délai maximal de cinq ans.

### b. Rapport de la commission financière

La parole est transmise à la commission financière pour son rapport. M. Benoît Macherel donne lecture du rapport :

« La société de révision BDO de Fribourg a procédé à la vérification des comptes 2023 le 16 janvier ainsi que les 7 et 8 mars 2024. Son rapport, daté du 27 mars 2024, fait partie des documents reçus pour la séance de ce jour et confirme le respect des procédures comptables, atteste la conformité des comptes annuels 2023 avec la législation en vigueur et recommande au Conseil général leur acceptation.

Avec l'entrée en vigueur au 01.01.2023 du plan comptable harmonisé MCH2 pour les collectivités publiques, le Conseil communal doit mettre en place des règles appropriées d'un système de contrôle interne. Dans le rapport 2022, l'organe de révision a procédé, pour la première fois à un contrôle de l'existence de certains processus clés. Sur les cinq recommandations qui avaient été faites, quatre ont été menées à bien. La dernière recommandation concernant l'établissement d'une matrice des risques qui prévoit leur

identification, leur importance, la possibilité de survenance ainsi que les mesures à prendre n'a pas pu être fournie lors de la révision mais a été transmise à BDO par la suite. Cette recommandation sera auditee dans le cadre de la révision des comptes 2024.

La commission financière s'est réunie pour analyser les comptes 2023. Elle a posé différentes questions par écrit au Conseil communal. Toutes les réponses et les compléments d'informations nous ont été fournis à notre entière satisfaction.

Les dépenses sont conformes aux prévisions budgétaires, les écarts sur certains postes ont été expliqués.

Quant aux recettes, elles ont augmenté fortement particulièrement grâce aux impôts sur les personnes morales provenant notamment des années antérieures.

Au vu des résultats 2022 et 2023, la situation financière de la commune est très réjouissante. La dette, qui était relativement élevée en fin 2021, a été fortement réduite.

Dans ce contexte, la commission financière vous fera part dans les divers d'une proposition de maintien du taux d'impôt de 69.1.

Quant aux investissements, seulement environ 2 millions ont été investis alors que le budget prévoyait un montant de 4.6 millions, donc un report sur les années à venir.

Nous tenons à mentionner que l'organe de révision a apprécié la manière dont les responsables communaux ont appliqué les règles relatives à la présentation des comptes dans leur ensemble et aux décisions significatives en matière d'évaluation.

Nous remercions le Conseil communal et tous les responsables communaux pour leur collaboration.

En conclusion, nous vous recommandons d'approuver les comptes 2023 tels que présentés ce soir.

Au nom de la commission financière : Thierry Caron, Philippe Cerf, André-Claude Cotting, Chantal Hayoz, Benoît Macherel, Corinne Margalhan-Ferrat, André von der Weid».

François Bouverat pose une question concernant l'aménagement du territoire au point 7900.3132.03 où il est noté que le montant prévu pour les frais de géomètre n'ont pas pu être utilisés du fait que la planification de certains projets est très difficile. M. Bouverat demande des précisions, s'agit-il de retards dans la planification de certains projets ou d'oppositions ou d'autres raisons ? Eliane Dévaud-Sciboz informe que, d'une façon générale, il est difficile d'avoir, dans des délais rapides, des signatures de verbaux. Parfois, on estime que des verbaux vont être signés à une certaine date et finalement, cela prend du retard et une procédure prévue sur une année est ainsi décalée sur l'année suivante.

Laurent Vienne présente deux questions concernant les comptes liés au budget d'investissement au point 2170.5040.02 Etude Assainissement toiture/ façade halle sport/AES pour CHF 400'000.-, qu'en est-il de ce point qui est à nouveau au budget 2024 ? Est-ce que l'assainissement va se faire et si oui dans quel délai ? Deuxième question, est-ce que ce budget prévoit la rénovation de l'intérieur de la salle et de son équipement ou uniquement l'enveloppe externe et les fenêtres.

Christian Hofmann informe que cela concerne principalement la toiture, l'enveloppe thermique, c'est-à-dire l'isolation, la baie vitrée côté Nord qui a une grande perte de chaleur et le fait de trouver une solution concernant le chauffage pour tout le complexe communal.

M. Hofmann confirme qu'il n'est pas prévu de rénovation du sol dans ce crédit. Il relève que ce bâtiment a été construit il y a 46 ans et qu'il faut analyser ce qui est nécessaire au niveau

entretien afin de le maintenir dans le temps. M. Vienne informe qu'il déposera ultérieurement une proposition en sa qualité d'utilisateur. M. Hofmann en prend note.

#### c. Vote

La parole n'étant plus demandée, les comptes 2023 sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité.

Avant de passer au point suivant, M. le Président, fait remarquer que le Conseil communal a adressé aux Conseillers généraux un rapport de gestion. Celui-ci ne fait pas l'objet d'un vote mais des questions peuvent être posées. La parole n'étant pas demandée, M. Gamboni propose de passer au point 3 du tractanda.

### 3. Crédit relatif à la réfection d'un tronçon de la Route d'Onnens

#### a. Présentation

Le message suivant a été envoyé :

##### « 1. Préambule

Le revêtement de la Route d'Onnens a été remis en état en 2015 sur un secteur côté Est ainsi qu'une reprise à d'autres endroits (voir croquis ci-dessous). Il reste un tronçon d'environ 290 m avec une largeur de route d'environ 6 m qui n'a pas encore été renouvelé. Il commence à se détériorer et de nombreux nids de poule se sont formés. Sur ce même tronçon, on remarque que l'enrobé est repris sur l'axe de la route en raison du joint effectué suite à la pose du revêtement en deux étapes. A ce jour, l'intervention d'une entreprise est nécessaire.

Les bords de route sont fortement abîmés et doivent être refaits. Une bordure en enrobé bitumineux (boudin) est à prévoir de part et d'autre de la route. Ceci permettra un meilleur écoulement de l'eau de surface dans les grilles existantes. Cette réfection permettra aussi de bien délimiter les accotements de la route.

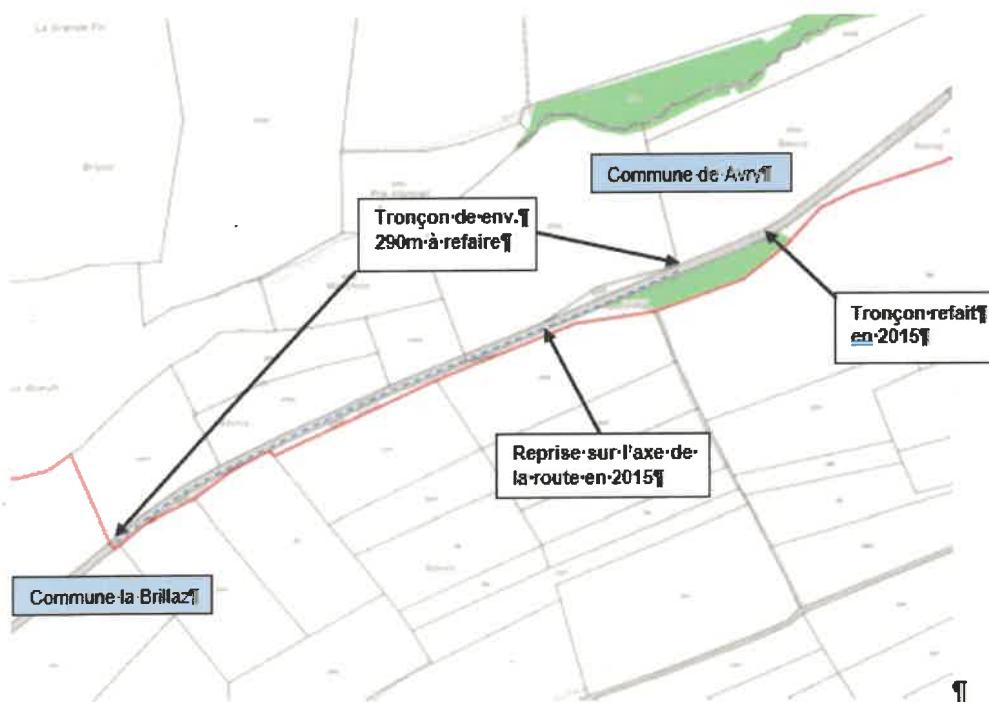
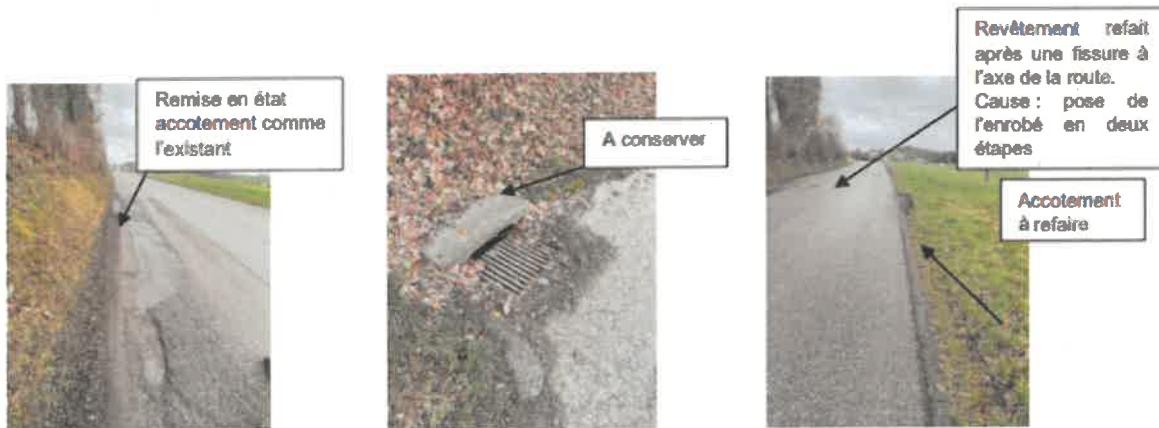


Figure 1 - Plan de situation



Photos état de la route existante

## 2. Travaux

Les travaux consistent à couper et fraiser le revêtement existant, puis poser un nouveau revêtement (monocouche) d'une épaisseur de 8 cm.

Les grilles existantes sont à mettre à niveau. Elles doivent être maintenues avec leur bordure à l'arrière et le nouveau boudin permettra d'y diriger l'eau de surface directement.

Afin de garantir une bonne stabilité de la bordure en enrobé, une couche de grave est à refaire sur les bords, les accotements seront donc remis en état comme l'existant, en terre végétale. Il n'est pas prévu de faire un nouveau marquage.

## 3. Crédit demandé

|  |                      |
|--|----------------------|
| Travaux de génie-civil – revêtement bitumineux | CHF 130'000.-        |
| <u>Divers et imprévus (~10%)</u>               | CHF 13'000.-         |
| <b>Total TTC</b>                               | <b>CHF 143'000.-</b> |

## 4. Finances des travaux

|  |               |
|--|---------------|
| Crédit demandé                                     | CHF 143'000.- |
| Intérêts passifs sur le montant investi (2%)       | CHF 2'860.-   |
| Amortissement annuel sur le montant investi (2.5%) | CHF 3'575.-   |

## 5. Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter le projet de réfection d'un tronçon de la route d'Onnens et d'approuver le crédit d'investissement de CHF 143'000.- demandé et financé par les liquidités courantes ou par un emprunt bancaire. »

Christian Hofmann informe d'un changement par rapport à ce message. En effet, le Service des Ponts et Chaussées nous autorise à faire un marquage de 2 lignes blanches sur cette proportion de route de 5,95 mètres de largeur malgré les 6,40 mètres prévus dans les normes.

Un marquage de la route d'Onnens sera donc effectué de la limite de la commune de La Brillaz jusqu'à la croisée de Rosé (route cantonale). Cela représente 1700 m de ligne blanche sur les deux côtés de la route. Le devis pour ces travaux s'élève à CHF 6'615.70 qui sera pris sur le crédit relatif à la réfection de la route d'Onnens.

Au nom de l'Alliance Socialistes et Sympathisants, Laurent Vienne relève que son groupe est favorable à ce crédit, mais demande une attention particulière pour les usagers à mobilité douce qui empruntent ce tronçon. Si cela n'a pas encore été fait, il souhaite que ces usagers soient pris en compte. C'est une préoccupation importante pour la sécurité et l'accessibilité à toutes et à tous.

L'éventualité d'une piste cyclable a été soumise au Service des Ponts et Chaussées. Pour ce faire, une largeur de route de 7m20 aurait été nécessaire. Mis à part les lignes blanches sur les côtés, étant donné que nous ne disposons pas de la largueur de route suffisante, il n'est pas possible de faire plus.

**b. Rapport de la commission financière**

M. Thierry Caron donne lecture du rapport de la commission financière :

« Il est vrai qu'une partie du tronçon de cette route relativement bien fréquentée sise sur le territoire de la commune d'Avry n'est pas en bon état. Le Conseil communal nous a expliqué pour quelles raisons ce tronçon n'avait pas été réparé en 2015, en même temps que la partie rénovée.

Nous sommes favorables à la rénovation de ce tronçon. Mais le projet décrit dans le message ne prévoit pas de marquages au milieu de la chaussée ni de bandes blanches en bordure. Un marquage nous semble nécessaire pour des raisons de sécurité. Le Conseil communal a bien pris note de notre remarque et l'a intégrée dans le projet qui vous a été présenté ce soir. Les coûts supplémentaires de quelque CHF 7'000.- sont acceptés par la commission financière.

La commission financière vous invite donc à approuver le projet incluant le marquage de sécurité et la demande d'investissement de CHF 143'000.- qui sera financé par les liquidités courantes ou par un emprunt bancaire.

Au nom de la commission financière : Thierry Caron, Philippe Cerf, André-Claude Cotting, Nicolas Favre, Benoît Macherel, Corinne Margalhan-Ferrat, André von der Weid».

**c. Vote**

Le crédit relatif à la réfection d'un tronçon de la Route d'Onnens est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

**4. Modification partielle des statuts de l'Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC)**

**a. Présentation**

Marius Achermann commente le message suivant qui a été adressé aux Conseillers généraux :

« La plus grande partie des eaux usées de notre commune est traitée par l'Association des communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) à la station d'épuration de Pensier. Cette STEP est en service depuis environ 30 ans. Elle est donc vieillissante et en parallèle, les normes environnementales deviennent de plus en plus pointues. Le renouvellement et l'assainissement de certaines parties des installations sont donc devenus inévitables.

L'assemblée des délégués du 29 juin 2021 a approuvé, à l'unanimité, l'octroi d'un crédit de 46 millions destiné à la transformation et à l'agrandissement de la station d'épuration de Pensier sur le site actuel.

Lors du référendum financier obligatoire du 26 septembre 2021, les citoyens d'Avry, Belfaux, Corminboeuf, Courtepin, Givisiez, Gurmels, La Brillaz, La Sonnaz, Misery-Courtion et Prez ont accepté à une très grande majorité (en moyenne plus de 88%) de transformer et d'agrandir la station d'épuration des eaux (STEP) de Pensier.

Or depuis 2021, le coût du projet a considérablement évolué, notamment à cause d'exigences supplémentaires de la part du canton, de contraintes liées au site et de l'augmentation très conséquente des coûts de construction. Le projet ne pourra pas être réalisé avec la limite d'endettement (de 50 millions) prévu par les statuts de l'association.

**Les principales raisons de l'augmentation des coûts sont:**

Provision pour traitement des oppositions : + CHF 100'000.- HT

Depuis l'ajout à la demande de modification de zone de la possibilité d'intégrer à l'avenir un parking public à cet emplacement, nous devons nous attendre à une opposition de l'ATE et probablement des riverains. Au vu de ceci, une provision supplémentaire de CHF 100'000.- HT pour le traitement d'oppositions a été ajoutée au devis état octobre 2023.

Taxe décharge type E : +CHF 1'940'000.- HT

Au moment de l'établissement du devis initial en 2021, la parcelle d'extension de la STEP n'était pas inscrite au cadastre des sites pollués. Les sondages effectués en janvier-février 2021 ne démontraient pas la présence de matériaux contaminés ni la présence de la nappe phréatique.

C'est à l'avancement du projet et notamment lors des sondages permettant de préciser les solutions techniques de terrassement et de travaux spéciaux que les problématiques de pollution et de nappe phréatique sont apparues.

Le montant de CHF 1'940'000.- HT correspond à la plus-value d'évacuation de matériaux pollués en décharge type E.

Confinement hydraulique : + CHF 1'250'000.- HT

Lors de l'établissement du devis initial en 2021, du fait de l'absence de niveau d'eau dans les sondages initiaux de janvier-février 2021, l'abaissement du lac n'a pas été pris en compte.

Lorsque la problématique de nappe phréatique est apparue lors des sondages supplémentaires, deux variantes d'abaissement de la nappe ont été étudiées. La variante retenue et chiffrée à CHF 1'250'000.- HT correspond à la variante de confinement hydraulique permettant d'être indépendant du planning d'abaissement du lac.

Renforcement sol fondation : + CHF 420'000.- HT

Les sondages supplémentaires réalisés ont fait apparaître des sols de fondation très hétérogènes à l'emplacement du nouvel ouvrage de la filière eau. Une partie de l'ouvrage reposant directement sur du remblai, une solution de renforcement du sol de fondation est nécessaire.

Parking sur le toit du bâtiment : + CHF 180'000.- HT

La volonté de la commune de Courtepin d'intégrer un parking public en toiture du nouvel ouvrage de la filière eau implique la modification du bâtiment. Cette modification estimée à CHF 180'000.- HT sera à charge de la commune de Courtepin.

#### Equipements électromécaniques supplémentaires : + CHF 3'000'000.- HT

Après l'établissement du devis initial 2021, des exigences supplémentaires en termes de traitement des eaux usées sont apparues, impliquant des équipements électromécaniques supplémentaires pour garantir l'élimination poussée de l'azote, l'augmentation de la redondance des installations (sécurité fonctionnelle) et la limitation des émissions de gaz hilarant.

Ces exigences supplémentaires proviennent de recommandations de l'association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA) ainsi que de discussions actuellement en cours en chambres fédérales.

#### Equipements électriques supplémentaires : + CHF 1'500'000.- HT

Entre 2021 et 2023, des équipements électriques supplémentaires sont venus s'ajouter au projet pour le raccordement, la commande et la régulation d'équipements électromécaniques complémentaires (voir point ci-avant), et l'installation d'un système de secours électrique pour pallier au risque de black-out.

Les exigences supplémentaires en termes de secours électriques proviennent de la recommandation de l'association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA) de mars 2023.

#### Indexation des prix : +14% / + CHF 6'863'610.- HT

Depuis mi-2021, les coûts globaux de la construction observent une augmentation importante. Avant cela, ces coûts de construction étaient restés stables sur une période de 10-15 ans. Actuellement, nous observons une augmentation des coûts globaux de la construction de +14% par rapport à mars 2021, date d'émission du devis général initial 2021.

#### Prestations géologue/géotechnicien : + CHF 122'782.- HT

Les différentes positions ci-dessus concernant le confinement hydraulique ainsi que le renforcement du sol de fondation sont relatives aux connaissances du sous-sol et impliquent des besoins supplémentaires en reconnaissances géotechniques.

#### Honoraires supplémentaires : + CHF 1'280'000.- HT

Cette position inclut principalement les prestations de planification liées aux positions énumérées précédemment : gestion des matériaux d'excavation, planification du confinement hydraulique, planification du renforcement du sol de fondation, planification de la modification du bâtiment pour le parking public, planification des équipements électromécaniques supplémentaires, planification des équipements électriques supplémentaires.

A noter que l'estimation du montant de CHF 1'280'000.- HT inclut une part de provision pour indexation du taux horaire à laquelle le Team Mandataires renonce.

## Augmentation divers et imprévus à +20% : + CHF 10'657'017.- HT

Sur proposition de la commission financière de l'AESC, la position CFC 5 « Divers et imprévus » a été augmentée à +20%, afin de prendre en compte les incertitudes liées au projet, en particulier l'évolution des prix globaux de la construction.

Au vu de ce qui précède, une augmentation de la limite d'endettement pour les emprunts au titre de crédit de construction à CHF 85'000'000.- est proposée. L'art. 31 let a des statuts sera modifié dans ce sens :

- **Art. 31 Limite d'endettement**

L'Association peut contracter des emprunts :

- a) **jusqu'à concurrence de 50'000'000.00 85'000'000.00 de francs au titre de crédit de construction ;**

Notons que cette augmentation de la limite d'endettement ne constitue pas une autorisation à dépenser autant d'argent. Le projet d'exécution chiffré en fonction de l'évolution du dossier esquissé ci-dessus est, comme le prévoient les statuts de l'association, soumis au référendum financier obligatoire et sera soumis à un nouveau vote dans les communes concernées.

Le 29 juin 2021, l'assemblée des délégués a décidé que l'association financerait elle-même le projet de construction. Les communes n'ont donc pas à verser de contribution d'investissement mais participent aux frais financiers et d'exploitation calculés en fonction des art. 22 et 27 des statuts. Pour Avry, la clé de répartition prévoit une participation de 7.42% aux coûts totaux.

D'autres modifications des statuts ont été demandées par le service des communes afin que les termes utilisés correspondent aux récentes modifications : selon MCH2, le « caissier » est désormais « administrateur des finances » et la DAEC est devenue la DIME. Trois articles des statuts font l'objet de ces modifications purement formelles :

- **Art. 10 Attributions**

Let n : fixe les indemnités des membres du Comité de direction, du secrétaire et **du caissier de l'administrateur des finances**.

- **Art. 13 Vice-président, secrétaire et caissier administrateur des finances**

Le comité de direction désigne son vice-président, son secrétaire et **le caissier l'administrateur des finances** de l'Association. Le secrétaire et **le caissier l'administrateur des finances** peuvent ne pas être membres du Comité.

- **Art. 38 Sortie**

<sup>1</sup>Une commune peut sortir de l'Association en respectant un délai d'avertissement de deux ans pour la fin d'un exercice pour autant qu'elle en ait reçu l'autorisation de la **Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions** **Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement**.

Dans sa séance du 6 mars 2024, l'Assemblée des délégués de l'Association a accepté, à l'unanimité, la modification partielle des statuts de l'AESC.

## **Proposition du Conseil communal**

Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver ces modifications des statuts de l'AESC. »

### **b. Rapport de la commission financière**

M. André von der Weid donne lecture du rapport de la commission financière :

« Le message explique clairement l'accroissement des coûts liés au projet d'assainissement et d'agrandissement de la station d'épuration de Pensier. Suite à cette évolution, la limite d'endettement doit être augmentée de 50 à 85 millions au titre de crédit de construction.

Les communes ne versent pas directement de contribution financière pour assurer l'investissement, celui-ci étant financé par un emprunt bancaire contracté par l'Association. Toutefois, les communes participent aux frais financiers et d'amortissements. Pour Avry, ces frais s'élèvent à 7.42 % des frais totaux.

Le projet d'agrandissement et de mise en conformité de la nouvelle STEP sera soumis au référendum financier obligatoire et à un nouveau vote des communes concernées. Au vu de l'augmentation importante de l'investissement, nous attendons des informations précises et détaillées sur certaines positions (par exemple 10.7 millions pour divers et imprévus). Dans le cadre de cet investissement, nous demandons également au Conseil communal de transmettre au comité de l'Association la nécessité de précision de certains articles des statuts comme par exemple l'article 22.

En ce qui concerne cette modification partielle des statuts demandée par l'Assemblée des délégués de l'Association et préavisée favorablement par le Conseil communal, nous vous invitons à l'approuver.

Au nom de la commission financière : Thierry Caron, Philippe Cerf, André-Claude Cotting, Nicolas Favre, Benoît Macherel, Corinne Margalhan-Ferrat, André von der Weid».

René Mettraux relève une coquille à l'article 31 concernant la limite d'endettement qui est mentionnée en rouge à 850 millions au lieu de 85 millions.

Au nom de l'Alliance Socialistes et Sympathisants, Jean-Philippe Holzer informe que son groupe a pris acte des raisons qui nécessitent l'augmentation de la capacité d'endettement pour la rénovation de la STEP et soutient la modification des articles 10, 13, 31 et 38 de ladite association.

### **c. Vote**

Au vote, la modification partielle des statuts de l'Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz est approuvée à l'unanimité.

## **5. Election à la présidence du Conseil général 2024-2025**

M. le Président rappelle que selon l'alinéa 1 de l'article 16 de notre règlement du Conseil général, le/la Président/e et le/la Vice-Président/e sont élus/es pour une période de 12 mois. La période est fixée entre le 1er mai et le 30 avril. L'alinéa 3 prévoit un tournus entre les différents groupes représentés.

Selon les souhaits du Conseil général, il avait été évoqué que le/la Vice-Président/e passerait à la présidence. Or, le bureau du Conseil général a été informé que Lauriane Sciboz, Vice-Présidente, démissionnait avec effet au 24 avril 2024. M. Gamboni regrette cette décision et tient à remercier Lauriane Sciboz pour le travail constructif qu'elle a effectué au sein du bureau du Conseil général.

Au nom du groupe Avry en Mouvement, Myriam Guillet s'exprime en ces termes : « Suite à la démission de Lauriane Sciboz, le Groupe Avry en Mouvement tient à la remercier pour son engagement et pour les propositions et idées perspicaces qu'elle nous a apportés tout au long de son mandat. Pour remplir au mieux ses obligations personnelles et professionnelles en toute indépendance, Lauriane a décidé de quitter le Conseil général d'Avry. Le Groupe Avry-en-Mouvement lui souhaite d'ores et déjà plein succès pour son avenir professionnel et privé.

Pour la remplacer, le Groupe Avry en Mouvement a désigné Isabelle Python que tout à chacun connaît car Isabelle a siégé au Conseil général d'Avry dès son instauration, c'est-à-dire le 11 mai 2016. Isabelle Python a également assumé la vice-présidence du Conseil général de 2017 à 2018 et la présidence du Conseil général de 2018 à 2019. Dans sa vie professionnelle, Isabelle Python exerce en qualité d'avocate indépendante.

Le Groupe Avry-en-Mouvement vous propose d'élire Isabelle Python à la Présidence du Conseil général d'Avry pour la période 2024 – 2025 ; grâce à son expérience et à ses compétences, Isabelle saura brillamment relever ce défi. »

Aucune autre candidature n'est déposée, Mme Python est élue par applaudissements.

## **6. Election à la vice-présidence du Conseil général 2024-2025**

M. Gamboni, Président, rappelle que le poste à la vice-présidence est également mis en place pour une période de 12 mois. Au vu du principe du tournus décidé, René Mettraux, au nom de l'Alliance Centre Droit, présente la candidature de Laurence Ecoffey.

Celle-ci étant seule candidate, Mme Ecoffey est élue. M. le Président propose que Mme Ecoffey soit félicitée pour son élection à la prochaine séance du Conseil général.

## **7. Informations du Conseil communal**

Marius Achermann répond à la proposition no 24 déposée le 25 avril 2023 par Lauriane Sciboz concernant une application afin de valoriser les sentiers pédestres de la commune : « Qu'il s'agisse d'initiatives axées sur les cyclistes (création du réseau VTT du Grand Fribourg) ou sur les piétons (mise en place des circuits pédestres par l'unité pastorale), le Conseil communal a toujours été favorable aux initiatives favorisant la mobilité douce dans le cadre des activités de loisirs qui lui ont été présentées, et il les a toujours soutenues.

Il s'est également fait présenter une application pour smartphone développée par le service cantonal du sport (l'application FriActiv) qui propose des itinéraires pédestres combinant activités sportives et découvertes thématiques (culture, nature, etc.). Face aux investissements (financiers, administratifs, mais surtout en temps) qu'aurait nécessité l'intégration des cheminements existants dans cette application, le Conseil communal a toutefois finalement renoncé à se joindre aux quelques communes fribourgeoises qui y participent.

En outre, force est de constater que les propositions de randonnées qu'on trouve sur internet sont légion. Il suffit de quelques « clics » pour remplir tous ses loisirs de randonnées thématiques de tout genre, y compris dans les environs immédiats de notre village.

Pour le moment, le Conseil communal estime donc qu'une mise en valeur supplémentaire de ces itinéraires par une application spécialement conçue ne constitue pas une priorité. Il se réserve toutefois la possibilité de revenir sur sa position lorsque les (ou plutôt « ses ») cheminements prévus dans le cadre de la revitalisation de la plaine de Seedorf seront réalisés.

En attendant, il propose de se contenter de faire figurer les liens sur les différentes offres existantes sur le site internet communal. Le sujet est ainsi classé. »

Christian Hofmann répond à la question qui avait été formulée par Joël Martin concernant la possibilité de vendre des sacs de l'entreprise Andrey pour la récupération de plastique au centre de tri.

Les sacs de l'entreprise Andrey sont en vente au Shop de Rosé, Aldi, Coop à Matran etc. La Migros vend ses propres sacs pour le recyclage du plastique. Après analyse, il est conclu que les points de vente sont jugés suffisants pour ce service et qu'il n'est pas nécessaire que la commune ouvre un point de vente supplémentaire. Le sujet est ainsi classé.

Eliane Dévaud-Sciboz transmet des informations et réponses aux questions déposées :

#### Suite de l'atelier participatif pour la valorisation de la ZIG Marie Favre

En réponse à la proposition 23, le Conseil communal vous donne les éléments suivants :

Suite à l'atelier participatif du 7 mars 2023, le Conseil communal a présenté en décembre 2023 une demande d'investissement pour la réalisation d'un Mandat d'Etudes Parallèles.

L'organisation du MEP est en cours, le Jury a été choisi par le Conseil communal. Il est composé de quatre professionnels et de trois Conseillers communaux. Un groupe de suivi composé des membres de la commission d'aménagement, des autres Conseillers communaux, ainsi que d'un membre désigné par chaque groupe suivra les travaux du MEP lors de séances dédiées avec les membres du Conseil communal qui sont dans le Jury. Cette séance de type « Soundingboard » permettra de discuter des projets présentés pour partager l'analyse avec les membres du Conseil communal qui sont dans le Jury. Les membres de ce groupe de suivi pourront assister aux présentations des équipes, mais sans prendre la parole.

Le travail des équipes débutera juste après l'été, vous serez informés des dates en temps voulu. La proposition est ainsi classée. »

Peter Gamboni relève que les trois Conseillers généraux qui font partie de la commission d'aménagement mais pas du jury, ne pourront pas s'exprimer. M. Gamboni comprend qu'ils ne puissent pas voter, mais estime regrettable qu'ils ne puissent pas s'exprimer. Mme Dévaud-Sciboz en prend note.

#### Voiture Mobility

En réponse à la proposition 27 et selon ce qui était prévu au budget 2024, un contact a été pris dans le courant du mois de mars avec la société Mobility pour l'installation d'une voiture Mobility électrique dans le secteur de l'administration. La société est en cours de changement des modèles d'affaire et ne peut pas signer un nouveau contrat actuellement. Un délai nous a été donné pour le début de l'été pour nous faire parvenir une offre. La proposition est ainsi classée.

#### Borne de recharge électrique

En réponse à la proposition 28, groupe e a été contacté pour évaluer la faisabilité de l'installation de bornes de recharge publiques dans le secteur de l'administration, ce qui permettrait de mutualiser les travaux avec la borne Mobility. Le délai pour l'étude de faisabilité ainsi que pour le calcul des coûts est pour la mi-mai. La proposition est ainsi classée.

### Train régional S20 surchargé

Nous avons transmis l'intervention relative à la surcharge de la ligne S20 au Canton qui est compétent dans ce domaine et nous avons reçu de la part de Monsieur Michel Vonlanthen, chef de section Transports publics et monitorage au service de la mobilité de l'Etat de Fribourg la réponse suivante :

« Le train de 7h11 à Rosé et qui arrive à Fribourg à 7h22 est composé de 2 rames de type « FLIRT » proposant chacune 209 places assises et 150 places debout soit une capacité de 418 places assises et 300 places debout, 718 places au total pour ce train. L'occupation moyenne de ce train à l'arrivée à Fribourg est de 428 voyageurs (lundi au vendredi en période scolaire). Sur cette base, ce train dispose encore d'une capacité suffisante. A noter qu'aux heures de pointe, il n'est pas envisageable d'offrir une place assise à tous les voyageurs et nous estimons admissible qu'un trajet d'une durée inférieure à 15 minutes puisse se faire debout.

Le canton de Fribourg encourage de manière active l'utilisation des transports publics et nous sommes conscients que le confort des voyageurs est important. Actuellement, la longueur des quais sur cette ligne ne permet pas l'adjonction de rames supplémentaires en renfort. Toutefois, notre planification ferroviaire prévoit l'introduire de la cadence à 15 minutes entre Avry-Matran et Fribourg/Freiburg à l'horizon 2028. Ce développement important pour la région offrira des capacités supplémentaires bienvenues sur ce tronçon. La question est ainsi classée.

### Zones 30 km/h

Le dossier 30 km/h est en cours de traitement au Service des Ponts et Chaussées.

### Travaux Fontanettes

Les travaux ont bien avancé et arrivent sur le dernier tronçon. Dès que cela sera possible, la ligne de bus reviendra sur son tracé initial. Les informations seront communiquées par les TPF et sur les canaux d'information communaux.

M. Moret transmet une information sur le poste mis au concours de responsable communication et adjoint-e administratif-ve en ces termes : « En effet, notre collaboratrice de longue date, Gisèle Nicolet, en charge à 70% du contrôle des habitants et de la réception, va prendre une retraite méritée à la fin du mois d'août 2024. Je profite de l'occasion pour d'ores et déjà la remercier chaleureusement au nom du Conseil communal pour son engagement et son travail durant ses presque 38 années passées au service de la Commune.

Le Conseil communal a saisi l'opportunité de ce départ à la retraite pour procéder à une réflexion approfondie sur ses besoins actuels et futurs.

Il est arrivé à la conclusion qu'il était d'une part nécessaire de redonner à notre administratrice communale une marge de manœuvre qui avait disparu progressivement au fil du temps du fait que son rôle, les attentes placées en elle tout comme ses tâches et ses responsabilités ont augmenté progressivement et ont atteint aujourd'hui un niveau qui ne lui permet plus de faire son travail dans des conditions optimales.

D'une part, le Conseil communal est arrivé à la conclusion que les ressources n'étaient pas suffisamment présentes en interne pour couvrir certains domaines qui deviennent de plus en

plus complexes et demandeurs en temps et en compétences, tels que par exemple la communication ou l'informatique.

C'est pourquoi, il a décidé de réorganiser les tâches en interne pour pouvoir mettre au concours le poste de responsable communication et adjoint-e administratif-ve à 60-80% permettant de couvrir les deux constats mentionnés précédemment avec une augmentation maximale de l'ensemble des ressources en personnel de 20% si la nouvelle personne engagée devait l'être au taux de 80%.

Nicole Maillard sera déchargée principalement du secrétariat du Conseil général et du bureau du Conseil général, ce qui lui donnera à nouveau la marge de manœuvre nécessaire pour pouvoir assumer pleinement ses tâches et responsabilités.

Doriane Fasel, engagée à 90%, reprendra le contrôle des habitants et la réception, gardera une grande partie des tâches de facturation qu'elle assure déjà maintenant et sera déchargée principalement de la gestion du site internet, de la brochure communale et du secrétariat de la Commission d'information.

Enfin notre comptable, Isabelle Lorenzo, engagée à 80%, augmentera son taux d'activité de 10% pour reprendre la facturation des impôts et les rappels que Doriane Fasel ne sera plus en mesure d'assumer en reprenant le contrôle des habitants et la réception.

Le Conseil communal est persuadé que le profil de la personne et les tâches qui lui seront confiées correspondent aux besoins et attentes actuels et futurs. Il remercie les personnes en place qui ont accepté la réorganisation de leurs tâches pour permettre la création de ce nouveau poste. »

Michel Moret transmet encore une information concernant le secteur Avry-Centre : « Comme vous en avez été informés personnellement ainsi que par la presse, les travaux de la nouvelle halte d'Avry-Matran ont débuté et la mise en service de cette nouvelle halte est planifiée pour décembre 2025 pour une entrée en service dans le cadre de l'horaire 2026.

Pour rappel, la mise en service de cette nouvelle halte entraînera dans le même temps la fermeture de celle de Rosé pour permettre à l'horizon 2028 l'introduction du ¼ dans l'agglomération fribourgeoise en particulier entre Avry et Fribourg.

Bien que le Conseil communal regrette bien évidemment que la gare de Rosé, ainsi que par ailleurs celle de Matran, ne puissent être maintenues en activité en plus de la nouvelle halte d'Avry-Matran et qu'il soit conscient que cela prétérite les intérêts particuliers des habitants des quartiers proches de celles-ci, il estime que les avantages généraux pour la commune et la région en terme de mobilité sont prépondérants, à savoir en particulier la liaison directe entre la nouvelle halte et le CO attendue depuis la décision de construire le CO à Avry.

Le Conseil communal continuera à s'engager auprès des autorités concernées pour obtenir la meilleure desserte de tous les quartiers de la commune vers la nouvelle halte que ce soit par des mesures de mobilité douce ou par une amélioration de la cadence des transports publics de telle sorte qu'il soit possible à terme à chaque habitant de profiter de la cadence au ¼ heure.

En conclusion, le Conseil communal est ravi qu'un des dossiers bloqués dans le secteur Avry Centre puisse enfin aller de l'avant et attend maintenant avec impatience la décision du Tribunal fédéral concernant notre plan d'aménagement local. »

## 8. Divers

Au nom des membres de la commission financière, Philippe Cerf dépose une proposition demandant le maintien de la réduction du taux d'impôt à 69.1. Le texte suivant est déposé : « Les exercices 2022 et 2023 ont montré un excédent de recettes cumulées de 12.9 millions de francs. Ces excellents résultats ont permis de réduire fortement la dette et d'améliorer ainsi nettement la situation financière de la commune.

Pour 2024, le Conseil général a approuvé le budget soumis par le Conseil communal. Celui-ci faisait état d'un excédent de charges de 118'000 francs tout en revenant à l'ancien taux d'impôt de 72.1. La différence de recettes entre les deux taux correspond à quelque 300'000 francs. Ces données constituent le contexte pour notre demande.

Ainsi, nous demandons au Conseil communal qu'il présente au Conseil général le maintien de la réduction du taux d'impôt à 69.1.

Pour soutenir notre demande, nous avançons les arguments suivants :

- Le résultat fortement excédentaire de 7.4 millions en 2023 ne justifie pas de renoncer au maintien de la réduction du taux d'impôt à 69.1.
- L'excédent de recettes comme de la liquidité qui s'en suit est dû aux contribuables actuels. Il est donc approprié que ces contribuables continuent à bénéficier de cette réduction d'impôt.
- Les avoirs financiers actuels permettent le financement du maintien du taux d'impôt.
- Le capital propre, sans les montants pour financements spéciaux, pour les préfinancements et les réserves se monte à 18.2 millions. Il est suffisamment élevé pour absorber un risque d'un excédent de charges.
- Les comptes de ces dernières années ont montré que les budgets ont été établis d'une manière très prudente.

Au vu de ce qui précède, tous les membres de la Commission financière demandent au Conseil général la transmission de cette proposition au Conseil communal relative au maintien du taux d'impôt de 69.1. Nous demandons que ce sujet soit traité lors du prochain Conseil général. »

René Mettraux informe que l'Alliance Centre Droit soutient la proposition des membres de la commission financière.

La transmission de cette proposition au Conseil communal est soumise au vote. Il est décidé à l'unanimité le transfert de ladite proposition au Conseil communal.

Au nom d'Avry en mouvement, Isabelle Python dépose la proposition suivante :

### « Installation de bancs publics

En parallèle et en complément du concept Senior+ de la Commune d'Avry, le Groupe Avry-en-Mouvement, toujours soucieux et sensible au bien-être de la population d'Avry et au maintien des bonnes relations intergénérationnelles, souhaite soutenir l'offre de la Commune d'Avry d'installer des bancs publics. En effet, ces derniers permettront à tout à chacun, lors de promenades, de se reposer et d'admirer le paysage.

Après réflexion, nous vous proposons deux endroits qui nous semblent stratégiques :

Le premier, à l'entrée de la forêt de Verdilloud, car nous avons constaté que de nombreuses personnes, jeunes et moins jeunes, empruntent ce chemin pour se balader depuis que le trottoir reliant la route Marie-Favre jusqu'au début de la route de Courtaney a été aménagé

et

le deuxième, à l'angle de la forêt de Verdilloud à proximité du chemin menant à l'Impasse du Bois, où une vue imprenable sur les montagnes favorise la contemplation et le bien-être.

Ces bancs permettront ainsi aux personnes plus âgées ainsi qu'aux familles de prendre du bon temps et quelques instants de repos certainement bien mérités.

Nous laissons également le soin au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer d'autres bancs publics à des endroits adéquats qui permettront des balades en toute sécurité.

Persuadé que cette proposition saura trouver un écho favorable auprès du Conseil communal d'Avry, le Groupe Avry-en-Mouvement le remercie d'ores et déjà pour l'examen de cette requête. »

La transmission de cette proposition au Conseil communal est soumise au vote. Le transfert au Conseil communal est décidé à l'unanimité.

Au nom de l'Alliance Socialistes et Sympathisants, Chantal Hayoz intervient au sujet de la gare de Rosé en ces termes : « Les travaux tant attendus de la nouvelle gare « Avry-Matran » ont enfin commencé. Nous nous réjouissons de cette étape importante pour notre commune, les communes environnantes et les futurs usagers.

Néanmoins, il reste la gare de Rosé, très bien fréquentée à proximité de notre Auberge communale, des récents immeubles sis à l'Impasse de la Colline, en plus de ceux de la route de la Côte construits il y a une cinquantaine d'années drainant une importante population.

Pour le moment, il n'y a pas eu de débat au sein du Conseil général, sur le maintien ou non de notre gare. Le Conseil général en date du 11 décembre 2018, avait préavisé favorablement l'envoi de la résolution au Conseil d'Etat par l'intermédiaire du Conseil communal.

En conséquence, au nom de l'Alliance socialistes et sympathisants, je demande que figure à l'ordre du jour du prochain Conseil général un point sur : la Gare de Rosé. Les citoyennes et citoyens doivent connaître la position du Conseil général sur cet objet. ».

M. le Président informe que lorsque le bureau du Conseil général discutera de l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général, il pourra y intégrer ce sujet.

Laurent Vienne informe que le 2ème Repair Café d'Avry, atelier de réparation pour les non-initiés, a eu lieu le 24 février 2024 à l'ancienne école en collaboration avec le service d'animation. Une trentaine de participants ont pu apporter leurs petits appareils électroménagers et divers objets défectueux. Des spécialistes bénévoles ont pu évaluer l'état des objets et envisager des réparations. Cinq réparateurs sur sept habitent la commune et un quart des objets apportés provenait d'Avry. Au final, 17 des 31 objets apportés ont pu être réparés. Un reportage de Radio Fribourg ainsi qu'un article dans la Liberté ont donné une visibilité au projet. Le prochain rendez-vous du Repair Café est agendé au 31 août 2024. Peter Gamboni relève cette offre intéressante.

François Bouverat a une question d'éclaircissement concernant la nouvelle Agglo. La nouvelle Agglo calquée sur le modèle de l'ARS n'est toujours pas en place, semble-t-il. Donc les neuf communes de l'Agglo actuelle doivent élaborer le PA5 et le présenter à la Confédération en juin 2024. Il demande si ce calendrier pourra être tenu. D'autre part, dans le Liberté du 5 mars, on a pu lire une page entière sur la situation de l'Agglo avec le titre « La crise existentielle de l'Agglo ». Il demande si nous devons nous en inquiéter, notamment au niveau des crédits engagés, par exemple pour la TransAgglo.

Michel Moret informe que les délais pour déposer le PA5 sont tenus. L'Agglo actuelle a pris la décision de financer le PA5 malgré le fait que son futur n'était plus garanti au moment où la décision a été prise. Elle a proposé à toutes les communes qui font partie du périmètre qui a été défini par le Conseil d'Etat pour la nouvelle Agglo, de participer au PA5. 15 communes ont signé des conventions avec l'Agglo pour être intégrées dans des mesures du PA5 qui va être déposé d'ici juin 2025. Reste à savoir par qui. En parallèle, Mme la Préfète a lancé une conférence régionale pour la création d'une nouvelle Agglo (CRCNA) qui a déjà commencé ses travaux et qui a pour but de créer cette nouvelle Agglo. Actuellement la CRCNA a demandé à l'Association Régionale de la Sarine (ARS) si elle était prête à reprendre les activités liées aux projets d'Agglomération. L'ARS évaluera dans une prochaine séance les risques potentiels d'intégrer les projets d'agglomération dans une association régionale qui est plus grande que l'ensemble des communes qui font partie du périmètre des projets d'agglomération. Aujourd'hui, reste ouverte la possibilité d'une nouvelle Agglomération ou l'intégration des tâches des projets d'Agglomération dans l'Association Régionale de la Sarine.

Suite à ces explications, M. Bouverat demande si l'ARS va disparaître. M. Moret informe que qu'il n'en est pas question, elle aura dans sa mission simplement des tâches en plus. Le soutien au tourisme était jusqu'à maintenant assuré par l'Agglomération. La nouvelle loi sur le tourisme précise que c'est au niveau du district que cela doit être géré. C'est une tâche qui devra vraisemblablement être assurée par l'ARS dans le futur. Quant à la culture qui fait partie des tâches actuellement gérées par l'Agglomération, cela fait partie à ce stade encore d'inconnus. C'est Mme la Préfète qui mène ces réflexions.

Mme Dévaud-Sciboz informe qu'il n'y a pas de crise au sein de l'Agglo, il s'agissait uniquement d'un titre d'un article dans un journal. Cela fait déjà plusieurs années que l'Agglo réfléchit à la question de savoir comment elle pourrait étendre son périmètre. L'Agglomération continue d'avoir un lead et de mener le projet d'agglomération PA5 dans les délais prévus. Lors de l'élaboration du PA4, il avait déjà été réalisé pour un périmètre plus grand. Actuellement, ce sont 25 communes qui sont concernées par le PA5. L'Agglo se transforme certes, mais de façon lissée. M. Moret complète en précisant que les engagements pris par l'Agglo actuelle dans le cadre des PA1 et PA4 continueront à être assumés par les 10 communes membres, quelle que soit l'intégration de la future Agglo. Pour le PA5, cela est un peu différent et pour le PA6, ce sera la nouvelle structure qui se chargera de cet élément.

M. Gamboni, Président, remercie les personnes qui sont intervenues ou qui ont déposé des propositions de transmettre leur texte à Nicole Maillard afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il précise que des propositions peuvent être à tout moment déposées au moyen du formulaire à disposition sur le site, par l'intermédiaire des Conseillers généraux.

Il rappelle les dates qui ont d'ores et déjà été fixées pour les prochaines séances du Conseil général en 2024 soit le 1er octobre et le 17 décembre.

En ce qui concerne les soirées d'information et échanges organisées par la Préfecture, la prochaine aura lieu le 2 octobre prochain. Peter Gamboni conseille vivement à chacun d'y

participer afin de mettre un peu plus de lumière dans les différents volets de l'activité du Conseil général.

Pour terminer, Peter Gamboni adresse le message suivant : «Avant de clore la séance et de passer le témoin à la future Présidente du Conseil général, je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre confiance et votre engagement. C'est grâce à vous que j'ai eu un énorme plaisir à présider les séances du bureau et celles du Conseil général.

Je profite aussi de l'occasion pour remercier l'ensemble du Conseil communal ainsi que toutes les personnes employées par la commune pour leur engagement et le travail de qualité effectué. Il suffit de consulter les différents canaux de publication qui contiennent beaucoup de nouvelles activités proposées pour constater que nous avons la chance de vivre dans une commune active et proche des citoyens.

Au début de mon année présidentielle, j'avais relevé la chance et l'importance de pouvoir échanger des idées dans le respect de chacun. Nous sommes des privilégiés, il n'y a pas besoin de regarder très loin de chez nous pour le constater.

Pour le futur je nous souhaite à toutes et tous beaucoup de satisfaction, d'être à l'écoute des autres et pourquoi pas, de soumettre des idées novatrices voire visionnaires profitant à une large majorité des citoyens. Je souhaite à la prochaine Présidente beaucoup de succès et autant de plaisir.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président tient à remercier chacun pour sa participation ainsi que Nicole Maillard pour la parfaite organisation et coordination et clôt la séance à 21h00.

Le Président :

P. Gamboni

La Secrétaire :

Nicole Maillard